

2010

Accord

Concernant l'adoption de prescriptions techniques uniformes applicables aux véhicules à roues, aux équipements et aux pièces susceptibles d'être montés ou utilisés sur un véhicule à roues et les conditions de reconnaissance réciproque des homologations délivrées conformément à ces prescriptions*

(Révision 2, comprenant les amendements entrés en vigueur le 16 octobre 1995)

Additif 109: Règlement No 110

Révision 1 – Amendement 2

Complément 9 à la version originale du Règlement: Date d'entrée en vigueur: 19 août 2010

Prescriptions uniformes relatives à l'homologation:

- I. Des organes spéciaux pour l'alimentation du moteur au gaz naturel comprimé (GNC) sur les véhicules;**
- II. Des véhicules munis d'organes spéciaux d'un type homologué pour l'alimentation du moteur au gaz naturel comprimé (GNC) en ce qui concerne l'installation de ces organes**



NATIONS UNIES

* Ancien titre de l'Accord: Accord concernant l'adoption de conditions uniformes d'homologation et la reconnaissance réciproque de l'homologation des équipements et pièces de véhicules à moteur, en date du 20 mars 1958, à Genève.

Ajouter un nouveau paragraphe 17.9.4, ainsi conçu:

«17.9.4 Les embouts de remplissage (récipients) pour véhicules des catégories M₂, M₃, N₂ et N₃¹, doivent être conformes aux données de construction indiquées de manière détaillée dans la figure 2 de l'annexe 4F ou aux données de construction indiquées de manière détaillée dans la figure 1 de l'annexe 4F.».

Annexe 4F,

Paragraphe 2.1, modifier comme suit:

«2.1 L'embout de remplissage doit être conforme aux prescriptions énoncées au paragraphe 3 et doit avoir les dimensions indiquées au paragraphe 4.».

Paragraphe 2.2, modifier comme suit (y compris la nouvelle note de bas de page 2):

«2.2 Les embouts de remplissage conçus conformément à la norme ISO 14469-1, première édition, du 1^{er} novembre 2004¹ ou à la norme ISO 14469-2:2007² et répondant à toutes les prescriptions y figurant, sont réputés satisfaire aux prescriptions des paragraphes 3 et 4 de la présente annexe.».

² Véhicules routiers – Connecteur de remplissage en gaz naturel comprimé (GNC) –
Partie 2: Connecteurs de 20 MPa (200 bar), taille 2».

Paragraphe 4.1, la note de bas de page 2 devient la note de bas de page 3

Ajouter un nouveau paragraphe 4.2, ainsi conçu:

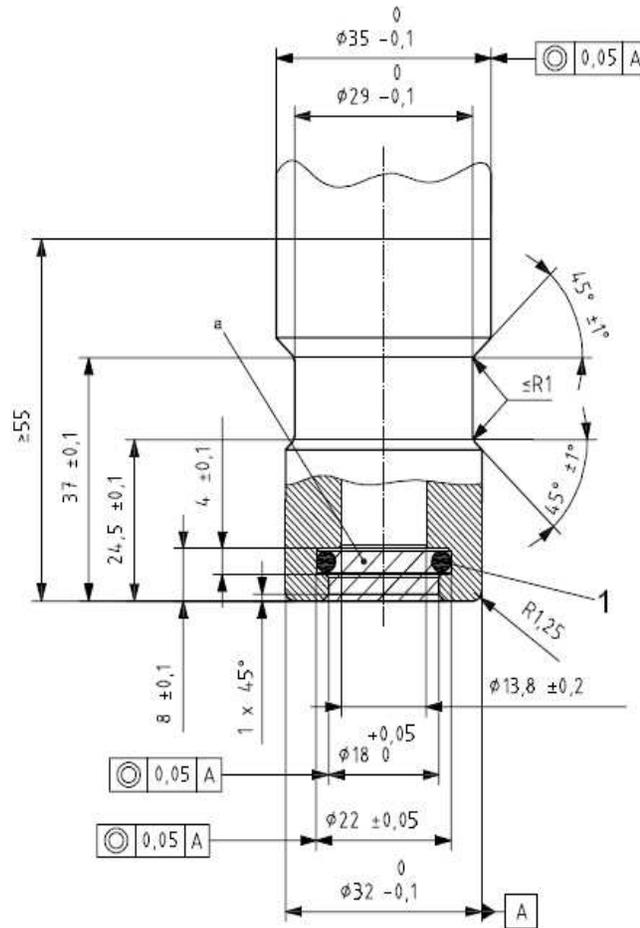
«4.2 Dans la figure 2 sont indiquées les dimensions de l'embout de remplissage pour les véhicules des catégories M₂, M₃, N₂ et N₃³.».

Ajouter, après la figure 1, une nouvelle figure 2, ainsi conçue:

«Figure 2

Embout de remplissage (récipient) de 20 MPa de taille 2 pour les véhicules des catégories M₂, M₃, N₂ et N₃

Dimensions en millimètres



Légende

1 Diamètre intérieur de la surface d'étanchéité Largeur = $\varnothing 3,53 \pm 0,2$

a Cette zone doit être exempte de tout organe



Rugosité de la surface < $Ra 3,2 \mu m$.

Finition de la surface d'étanchéité: $0,8 \mu m$ à $0,05 \mu m$.

Dureté Rockwell du matériau: 75 (échelle B) au minimum.

».